

0291086Y  
ACADEMIE DE RENNES  
COLLEGE JEAN JAURES  
PLACE PIERRE BOEDEC  
29380 BANNALEC  
Tel : 0298398181

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 15  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 23  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2020

Réuni le : 24/11/2020

Sous la présidence de : Christophe Michel

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 3

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

autorise le prélèvement sur les fonds de roulement de 17 048 euros:

2 650€ en ALO-ENTRET-0Pdent pour l'achat de produits d'entretien

1 450€ en ALO-ENTRET-0Epi- pour l'achat de matériel de protection pour les élèves/les personnels

4 000€ en ALO-SERVIC-0Assuran pour faire face à la diminution de la participation du SRH vers le ALO

500€ au SRH-DIVERS-0Depexp pour régler les admissions en non-valeur et les factures des huissiers

8 000€ au SRH-DENREE-0Livrepas pour faire face à la baisse des recettes prévues

448€ en OPC-ABJARD-0Abrisjard pour compléter la somme pour l'achat de l'abri de jardin

Situation des réserves au 31/12/2019 : 83 894,18 €

Sommes déjà prélevées au 24/11/2020 : 16 600 €

Prélèvements proposés : 17 048€

Situation après prélèvement : 50 246,18 €

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

